



ÉQUIPES MOBILES DE PSYCHIATRIE DU SUJET ÂGÉ : Recommandations et bonnes pratiques

Préambule

Dans le cadre de ses travaux sur les **Équipes mobiles de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) d'Île-de-France**, produits à partir des observations de terrain, de l'analyse des pratiques des équipes mobiles, et conformément aux attentes de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France dans la lettre de mission du 18 août 2021, le **Centre Ressource Régional de psychiatrie du sujet âgé (CRRPSA) a formulé dix recommandations et dix bonnes pratiques.**

Les recommandations visent à mettre en avant des points clés concernant le maillage territorial et le modèle organisationnel des équipes.

Les bonnes pratiques constituent un volet plus concret, elles sont tirées de l'expérience des EMPSA elles-mêmes et concourent à améliorer l'organisation au quotidien des équipes.

Recommandations

1. Encourager les projets de création d'EMPSA dans les territoires franciliens non couverts.
2. Initier un travail de recherche pour objectiver l'impact des EMPSA sur les adressages/passages au SAU pour motif psychiatrique.
3. Sous l'égide du CRRPSA, mutualiser les modules de formation développés par les différentes équipes pour pouvoir former un public professionnel plus large et de manière plus fréquente.
4. Valoriser et sanctuariser le temps médical au sein des EMPSA et promouvoir les IPA.
5. Faciliter l'accès à des formations spécifiques en psychiatrie du sujet âgé pour les professionnels des EMPSA qui ne sont pas encore formés.
6. Renforcer les postes des psychologues au sein des EMPSA pour pouvoir, notamment, développer le soutien aux aidants professionnels et familiaux.

7. Encourager les équipes mobiles à développer la téléconsultation et mieux valoriser ces actes.
8. Pérenniser et sanctuariser les enveloppes dédiées au financement des EMPSA.
9. Mener une réflexion sur la définition d'indicateurs communs aux EMPSA afin de suivre l'activité et la qualité des soins, dans un but d'évaluation, d'amélioration des pratiques et de valorisation de l'activité.
10. Sous l'égide du CRRPSA, communiquer sur les EMPSA et accompagner ces dernières dans le développement de supports de communication.

Bonnes pratiques des EMPSA

1. Définir la répartition des interventions entre l'équipe mobile et les secteurs, et plus particulièrement les CMP.
2. Identifier des référents « personnes âgées » - soignants et/ou médicaux - au sein des CMP et inversement, des référents « psychiatrie » dans les EHPAD.
3. Travailler en collaboration avec la filière gériatrique du territoire et, lorsqu'elle existe, l'équipe mobile de gériatrie externe pour faciliter la prise en charge dans une filière de soins adaptée à chaque patient.
4. Rechercher systématiquement l'implication d'un intervenant médical (médecin traitant, médecin coordonnateur), concourant à la bonne prise en charge des patients par les EMPSA.
5. Réaliser des visites à domicile (VAD) en binôme pluriprofessionnel.
6. Organiser des réunions d'équipe régulières, pour organiser le fonctionnement de l'unité et discuter des cas cliniques.
7. Disposer d'une adresse mail générique et d'une ligne téléphonique directe.
8. Inciter les établissements porteurs à mettre à disposition des équipes des moyens de transport adéquats : véhicule dédié, remboursement intégral des transports publics, vélos...
9. Suivre l'activité des EMPSA et mener des enquêtes de satisfaction à destination des partenaires et des usagers.
10. Faciliter et formaliser le partage de données de santé dans le respect du secret professionnel partagé.